

ETABLISSEMENT: CRISTAL GLOBAL	RÉGION: Grand Est
EXPLOITANT: Industrie	DÉPARTEMENT: HAUT-RHIN
	COMMUNE: THANN

2019 : changement de raison sociale : la société CRISTAL devient TRONOX.

Déclaration pour l'établissement de Thann.

L'ancienne usine THANN et MULHOUSE (Groupe Rhône-Poulenc), aujourd'hui propriété de la Société TRONOX FRANCE SAS, produit des composés inorganiques de titane à partir de minerais (sable naturel ilménite, rutile, slag) comportant des traces d'éléments radioactifs (Uranium, Thorium). Les radioéléments se retrouvent dans les résidus et les déchets de fabrication, en particulier les croûtes insolubles et les toiles de filtration.

Lors des opérations de maintenance ou de nettoyage, les pièces ou résidus concernés sont conditionnés (en fûts de 120 litres ou autres conditionnements, ballots, bigbags) puis entreposés en intérieur pour caractérisation radiologique.

Après caractérisation, sur critère d'activité

La filière d'élimination agréée retenue est celle de SITA Villeparisis dans le cadre d'études d'acceptabilité menées par le centre concerné sur la base des dispositions de l'arrêté ministériel du 30/12/2002 relatif au stockage de déchets dangereux et de la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 25 juillet 2006.

Données déclarées au 31/12/2015

Nature des déchets	Volume déclaré (en m³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS CONDITIONNÉS SUR PALETTE DANS UN BÂTIMENT FERMÉ : Fûts de 120 litres en polyéthylène et conteneurs vrac 'IBC' de 1 M3.					
a. fûts et conteneurs vrac 'IBC'					
Minerai	13,2	1,41.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Déchets provenant du chlorureur (béton et croûtes)	-	2,73.10 ¹	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	AUTRES	ISD
Croûtes provenant du pré-mélange	13,92	1,02.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Croûtes provenant des décanteurs	50,4	4,87.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Crôutes provenant de la clarification	37,92	4,21.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Croûtes provenant de l'hydrolyse	35,88	3,89.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Filtres des Fundabacs	128	9,65.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Filtres des Vernays	33,36	1,28.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Sable de sablage	9,72	7,47.10 ¹	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Déchets plastiques	21,84	6,86.10 ¹	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Déchets divers (en mélange ou non identifiable) en fût	623	5,60.10 ³	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Déchets divers (en mélange ou non identifiable) en conteneur	90	2,87.10 ²	²²⁶ Ra, ²³² Th, ²³⁵ U, ²³⁸ U	TFA	TFA
Déchets de fabrication - en zone de conditionnement Thann	100	1,37.10 ³	³ H	TFA	TFA
Filtres des Funda - en caisse	0,7	-	³ H	TFA	TFA
2. DÉCHETS DRNR T2H					
a. en bâtiment fermé					
Big-bags : Résidus d'incendie (tartres, toiles, éléments d'étanchéité, terre), certains avec présence d'amiante	15	-	³ H	FA-VL	DIV9

Nature des déchets	Volume déclaré (en m³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
Big-bags : Tartre de cuve poussiere atelier de compactage toilesDebris de rabotage de cuvesDébris de cuve résidus de toilespoussieresterreBaches	8	-		FA-VL	DIV9
GRVTartre	2	-		FA-VL	DIV9
Toiles dites 'historiques'	29	-		FA-VL	DIV9
Toiles issues des bassins de lavage des bases 1	5	-		FA-VL	DIV9
Toiles dites '<150 cps/s'	23	-		TFA	TFA